Orchestre symphonique de Laval

Informations sur les dons à fort impact pour l'Orchestre symphonique de Laval

Premier don majeur en culture :

- Don en argent entre 5 000$ et 25 000$
- Fait par un particulier à un organisme culturel enregistré
- Donne accès à un crédit d'impôt additionnel de 25%, permettant de récupérer jusqu'à 77% du don selon le revenu imposable
- Exemples pour l'année fiscale 2026 dans les tableaux à la fin du document

Legs testamentaire :

- Vous permet de garder un contrôle sur vos avoirs tout au long de votre vie
- Comme il est possible qu'il y ait un gain en capital imposable lors de votre décès, cela peut grandement réduire la charge imposable sur votre succession
- Une des approches les plus simples et les plus accessibles de planifier son don
- Accessible à tous, peu importe les avoirs et pour toutes ambitions philanthropiques

Don d'une assurance vie :

- Il est possible de céder une police existante ou encore de céder ou d'acheter une police et de désigner l'OSL comme bénéficiaire du capital décès
- Les avantages fiscaux sont différents pour ces procédés
- Pour une nouvelle police, vous recevrez chaque année un crédit de la valeur des primes que vous payez
- Pour un transfert de prime existante, vous recevrez un crédit de la valeur marchande de la police
- Pour avoir désigné l'OSL comme bénéficiaire du capital décès, votre succession recevra un crédit d'impôt de la valeur de celui-ci

Don de titres cotés en bourse :

- Permet de réduire l'incidence fiscale d'investissements qui ont pris de la valeur depuis leur acquisition
- Un reçu pour la valeur marchande des titres
- Pas de gain en capital réputé, n'augmentant pas votre charge d'imposition
- Un don d'action est plus avantageux que la vente de celle-ci pour ensuite donner le capital obtenu
- Don sans puiser dans les liquidités

Don de REER ou de FERR :

- L'organisme reçoit les sommes restantes du compte REER/FERR au décès
- Les sommes de ces comptes sont lourdement imposées et ce don permet d'éliminer efficacement l'impôt sur ce revenu pour la succession

Le·la donateur·rice a un revenu imposable inférieur à 132 245 $

Montant du don	Crédit d'impôt de base	Crédit d'impôt supplémentaire	Crédit d'impôt total	Coût net du don
5 000 $	2 378,54 $	1 250 $	3 628,54 $	**1 371,46 $**
10 000 $	4 789,29 $	2 500 $	7 289,29 $	**2 710,71 $**
15 000 $	7 200,04 $	3 750 $	10 950,04 $	**4 049,96 $**
20 000 $	9 610,79 $	5 000 $	14 610,79 $	**5 389,21 $**
25 000 $	12 021,54 $	6 250 $	18 271,54 $	**6 728,46 $**

Le·la donateur·rice a un revenu imposable supérieur à 132 245 $ mais inférieur à 258 482 $

Montant du don	Crédit d'impôt de base	Crédit d'impôt supplémentaire	Crédit d'impôt total	Coût net du don
5 000 $	2 462,54 $	1 250 $	3 712,54 $	**1 287,46 $**
10 000 $	4 961,04 $	2 500 $	7 461,04 $	**2 538,96 $**
15 000 $	7 459,54 $	3 750 $	11 209,54 $	**3 790,46 $**
20 000 $	9 958,04 $	5 000 $	14 958,04 $	**5 041,96 $**
25 000 $	12 456,54 $	6 250 $	18 706,54 $	**6 293,46 $**

Le·la donateur·rice a un revenu imposable supérieur à 258 482 $

Montant du don	Crédit d'impôt de base	Crédit d'impôt supplémentaire	Crédit d'impôt total	Coût net du don
5 000 $	2 622,86 $	1 250 $	3 872,86 $	**1 127,14 $**
10 000 $	5 288,36 $	2 500 $	7 788,36 $	**2 211,64 $**
15 000 $	7 953,86 $	3 750 $	11 703,86 $	**3 296,14 $**
20 000 $	10 619,36 $	5 000 $	15 619,36 $	**4 380,64 $**
25 000 $	13 284,86 $	6 250 $	19 534,86 $	**5 465,14 $**